



Une gestion des espaces verts
en faveur de votre environnement



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France







UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

La gestion différenciée, une gestion des espaces verts en faveur de votre environnement

Votre commune s'est engagée dans une démarche de « gestion différenciée » de ses espaces publics. Le Parc naturel régional lui fournit conseils, formations et appuis techniques pour la mise en place de nouvelles pratiques.

■ Pourquoi mettre en place la gestion différenciée ?

La gestion différenciée est une gestion **plus respectueuse de l'environnement** qui a pour objectifs de :

-  gérer plus durablement les ressources naturelles (eau, air, sol),
-  améliorer le cadre de vie des habitants,
-  restaurer la biodiversité,
-  diversifier les paysages.

2] ■ Comment ?

La gestion différenciée est une **gestion adaptée à chaque espace** en fonction de son usage et de sa localisation, dans une gradation allant du plus soigné en ville au plus extensif dans les secteurs moins fréquentés.

Elle se traduit concrètement par des actions comme :

- la réduction et à terme l'abandon de l'utilisation des produits phytosanitaires (produits utilisés pour soigner ou prévenir les maladies des organismes végétaux),
- la diminution de la fréquence des tontes,
- l'utilisation de plantes régionales adaptées au sol et au climat,
- etc.



Adopter le “zéro produits phytosanitaires”



■ Pourquoi ?

Pour garantir la qualité de l'air et de la ressource en eau, pour préserver notre santé et favoriser la biodiversité.

■ Comment ?

- En remplaçant progressivement l'utilisation de produits chimiques par de nouvelles techniques de désherbage (manuel, mécanique, thermique),
- En remplaçant certaines surfaces minérales par des surfaces enherbées,
- En tolérant un minimum la présence d'herbes sur les trottoirs ou les allées,
- En rénovant les revêtements de sol, afin d'éviter la repousse d'herbes indésirables.

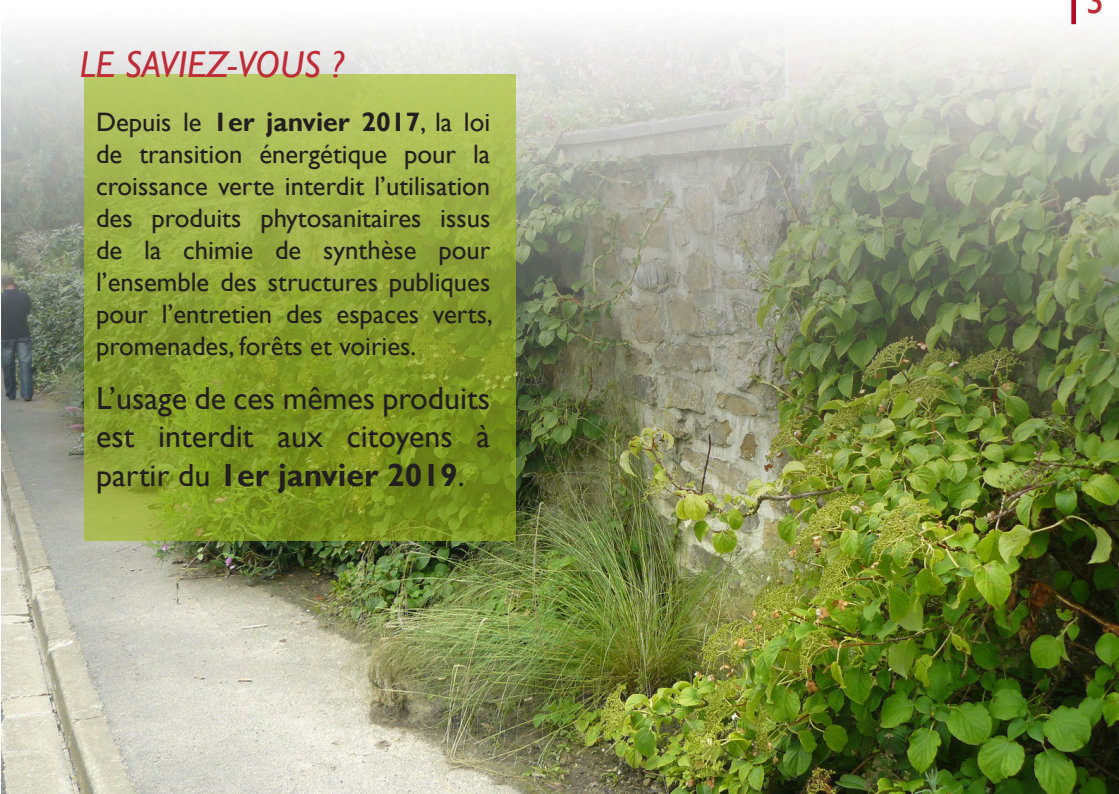


3

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le **1er janvier 2017**, la loi de transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation des produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse pour l'ensemble des structures publiques pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries.

L'usage de ces mêmes produits est interdit aux citoyens à partir du **1er janvier 2019**.



Faire évoluer les pratiques pour une meilleure prise en compte de l'environnement



■ Pourquoi ?

Pour économiser l'eau, limiter les déchets et ne plus polluer l'eau, l'air et les sols.

■ Comment ?

- En **réduisant** la fréquence de tonte,
- En favorisant les plantes **vivaces** par rapport aux annuelles et en ménageant, si possible, une place aux espèces locales qui sont plus résistantes aux maladies et aux ravageurs et moins gourmandes en eau,
- En **paillant** les massifs ou en utilisant des plantes couvre-sols qui limitent la pousse de la végétation spontanée et maintiennent le sol humide,
- En faisant évoluer le gazon tondu vers la **prairie fleurie**,
- En pratiquant la **fauche tardive** une à deux fois par an (de préférence en juillet puis septembre) dans les espaces les moins fréquentés.



4

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une **plante vivace** est une plante herbacée vivant plus de 2 ans et capable de produire plusieurs floraisons. A la fin de chaque saison végétative, certains organes aériens meurent tandis que le reste de la plante survit. L'organe de survie peut être un bulbe, un tubercule, des rhizomes ou encore des bourgeons cachés dans le sol.

Exemples de plantes vivaces : *Achillée millefeuille, Crocus, Dahlia, Gentiane, Hellébore, Iris, Jacinthe, Jonquille, Lis, Lupin, Marguerite, Narcisse, Oeillet, Salicaire commune, etc.*

Favoriser la biodiversité

■ Pourquoi ?

Pour permettre le développement de la flore locale et offrir refuge et nourriture à la faune.



■ Comment ?

- En **espaçant les tontes**, notamment sur les espaces moins fréquentés par le public comme les bordures de route ou les entrées de village,
- En semant des **prairies** de fauche ou des prairies fleuries,
- En préservant des **bandes enherbées** aux pieds des haies, en lisière de boisement ou en bordure de rivière,
- En conservant du bois mort, de **vieux arbres** et des arbres à cavités s'ils ne présentent pas de danger pour le public,
- En plantant des **haies** plus naturelles, composées d'arbres et d'arbustes de nos régions,
- En installant des **abris** pour la faune locale tels que des nichoirs ou des hôtels à insectes.



Poser un autre regard sur le végétal



■ Pourquoi ?

Pour préserver la **biodiversité** ordinaire et la **santé** publique.

■ Comment ?

- En tolérant que quelques plantes “sauvages” occupent les trottoirs,
- En se familiarisant avec les espèces poussant sur les pas de porte. Des sorties de reconnaissance sont organisées par le PNR et d'autres organismes,
- En participant au programme du Museum National d'Histoire Naturelle qui dans le cadre d'un observatoire de la biodiversité urbaine nommé “Sauvages de ma rue” sollicite les habitants. Pour en savoir plus : <http://sauvagesdemarue.mnhn.fr>



6

Pour éviter l'enherbement sauvage, n'hésitez pas à planter vos pieds de murs.

Jardiner au naturel à la maison



En tant que citoyen, vous pouvez également **agir à votre échelle** en adoptant des pratiques plus respectueuses de l'environnement dans votre jardin. Vous pouvez par exemple :

- Abandonner l'utilisation des désherbants chimiques et opter plutôt pour le désherbage manuel, le paillage ou les plantes couvre-sols,
- Espacer davantage les tontes et conserver des espaces non tondus afin de permettre le développement de la flore et de la faune locale,
- Privilégier les plantes vivaces adaptées au sol, elles sont moins gourmandes en eau,
- Planter une haie mixte composée d'espèces champêtres (charme, cornouiller, fusain) plutôt qu'une haie constituée d'une seule espèce type thuya ou laurier. Un guide sur les espèces locales est à disposition sur simple demande au PNR,
- Laisser un petit tas de bois mort dans un coin de jardin afin d'offrir un refuge aux hérissons et tritons de passage,
- Installer des nichoirs et hôtels à insectes afin d'accueillir la faune locale.



Liste des communes participant au programme “Gestion différenciée des espaces verts” :

Apremont, Asnières-sur-Oise, Avilly-Saint-Léonard, Barbery, Boran-sur-Oise, Brasseuse, Chantilly, Chaumontel, Courteuil, Coye-la-Forêt, Ermenonville, Fontaine-Chalais, Gouvieux, Lamorlaye, Luzarches, Montagny-Sainte-Félicité, Montépilloy, Mont-l'Evêque, Orry-la-Ville, Plailly, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Précý-sur-Oise, Raray, Rhuis, Rully, Saint-Maximim, Senlis, Ver-sur-Launette, Verneuil-en-Halatte, Villers-Saint-Frambourg-Ognon, Thiers-sur-Thève, Vineuil-Saint-Firmin.

Une gestion des espaces verts en faveur de votre environnement

Parc naturel régional Oise-Pays de France
Château de la Borne Blanche
48 rue d'Hérivaux - BP 6 - 60560 Orry-la-Ville
Tél : (0)3 44 63 65 65 - Fax : (0) 44 63 65 60
contact@parc-oise-paysdefrance.com
www.parc-oise-paysdefrance.fr

L'équipe du Parc naturel régional est à votre disposition pour plus de renseignements sur la gestion différenciée.

Cette opération bénéficie du soutien financier de :

